

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 26 novembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 7

Nombre de délégués votants : 7

Résultats des votes : 6 pour 0 contre 1 abstention

**Présents** : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE, Stéphane FAURE-HUDRY, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

**Absent excusé** : Angélique ASSIER, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Alain DREAN, Didier LAPALUS, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Graziella POURROY SOLARI.

Grégory BAERT a été élu secrétaire de séance.

**Objet : AVENANT N°1 AU MARCHE D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES, OUVRAGES ANNEXES ET RESEAUX INTERCOMMUNAUX. DEL\_061062025**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le Syndicat a attribué le marché d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées, ouvrages annexes et réseaux intercommunaux à l'entreprise VEOLIA EAU pour une durée de 4 ans à compter du 07/11/2021, reconductible 2 fois pour une durée d'1 an.

Le vieillissement des équipements, d'une part, ainsi que les importants travaux réalisés sur les ouvrages et installations relevant du périmètre du marché sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, d'autre part, ont conduit à une évolution des conditions économiques et techniques par rapport au marché initial.

Madame la Présidente présente donc l'avenant au marché de base qui suit :

Etant donné les opérations de réhabilitation et d'évolution des installations qui ont généré des contraintes d'exploitations particulières (phase d'arrêt partiel, essais, reparamétrages, co-activités chantier/exploitation, surveillance renforcée et évolution de la charge entrante), des moyens supplémentaires d'exploitation se sont avérés nécessaires : présence terrain accrue, analyses additionnelles, pilotage ajusté, puis pérennisation d'un Equivalent Temps Plein pour stabiliser l'exploitation avec des installations plus sollicitées. Ces besoins n'étaient ni décidés ni programmés à la date du contrat.

Pour tenir compte des contraintes suivantes présence permanente d'une personne supplémentaire, charge de fuel en plus suite à l'arrêt du digesteur et utilisation plus régulière de la chaux, le montant de la part fixe et forfaitaire est porté à 330 572 € HT par an pour les deux années de reconduction soit une augmentation de 10,99 %.

Le DPGF avant avenant :

	Unité	Prix
F1 : Partie fixe et forfaitaire de la rémunération pour l'exploitation	forfait annuel € HT	213 980,00
F2 : Partie fixe et forfait de la rémunération du renouvellement	forfait annuel € HT	80 000,00
TOTAL global et forfaitaire sur la durée de base 4 ans		1 175 920,00 €
TOTAL global et forfaitaire sur la durée de base 6 ans		1 763 880,00 €

Le DPGF après avenant :

	Unité	Prix
F1 : Partie fixe et forfaitaire de la rémunération pour l'exploitation (pour les deux années de reconduction)	forfait annuel € HT	330 572,00
F2 : Partie fixe et forfait de la rémunération du renouvellement	forfait annuel € HT	80 000,00
TOTAL global et forfaitaire sur la durée de base 4 ans		1 175 920,00 €
TOTAL global et forfaitaire sur la durée de base 6 ans		1 997 065,00 €

Madame la Présidente informe l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 4 décembre 2025 a émis un avis favorable pour cet avenant. Elle propose au Comité Syndical de l'autoriser à le signer.

Le Comité Syndical,  
Après avoir délibéré,

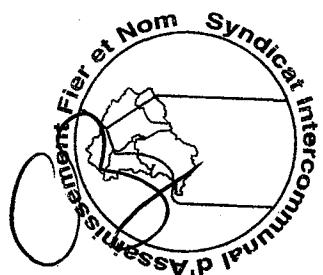
- APPROUVE l'exposé de Madame la Présidente;

- AUTORISE la Présidente à signer au nom et pour le compte du Syndicat l'avenant et tous les documents y afférant.

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq.

Le Secrétaire de Séance,  
Grégory BAERT

La Présidente,  
Claire BARRIN

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 11/12/2025
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 11/12/2025

La Présidente,  
Claire BARRIN

